

## **La direction familiale. Sociologie de l'agrément pour l'adoption.**

Les administrations publiques en charge des familles ne font pas que discipliner, policer ou contraindre. Elles participent aussi de la production des agencements familiaux en prescrivant les liens conjugaux et filiaux désirables. Or cette dimension performative du travail institutionnel s'adosse en réalité à des normes et des hiérarchies de genre, qu'elle renforce en retour en prescrivant un mode d'être souhaitable, assignant à chacun-e une place spécifique et une position inégale.

À partir d'une enquête ethnographique conduite au printemps 2013 au sein d'un service départemental en charge de l'adoption, l'intervention détaillera les logiques sociales qui traversent la procédure d'agrément, épreuve obligatoire à laquelle doivent se soumettre tout-e-s candidat-e-s à l'adoption. En analysant l'agrément comme processus, on montrera comment ce travail bureaucratique s'est transformé en pédagogie institutionnelle visant à faire advenir – chez les parents postulant-e-s – un désir de conformité familiale. En effet, plus qu'une simple évaluation normative, l'agrément vise aujourd'hui à prescrire un type sexué de compétence parentale, à laquelle les postulant-e-s sont appelé-e-s à adhérer volontairement. Ainsi, la communication saisira en actes la procédure d'agrément pour analyser la production administrative de sujets adéquats et conformes, pour partie redevables à l'État de l'épreuve qu'ils/elles ont subi, et convaincu-e-s du bien-fondé d'un processus normalisateur les assignant à des positions genrées.